COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant	
Le Conseil municipal	35
Membres en exercice	35
Présents à la séance	25

OBJET :

Concession de service public pour l'exploitation et la gestion du parking Cambrelang et du futur parking du quartier de la Gare : choix du délégataire et approbation du contrat de concession

Séance ordinaire du 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le neuf septembre deux mille vingt-deux, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Didier LE COZ, Mme Laëtitia DOROT, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Vannina ETTORI, Adjoints au Maire, M. Nicolas DUPONT-AIGNAN (présent à 19 h 17, à partir du point n° 2), Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM, M. Alexandre DUMONT, M. Jean-Moïse VENEROSY, Mme Dominique RENONCIAT, M. Jean-Paul REGEASSE, Mme Carole PELLISSON, M. Jean-François CARO, M. Gérard BOUTHIER, Mme Audrey WACQUIEZ, M. Guy CLUZEL, Mme Victoire REFALO, M. Denis ADAM, Mme Vanessa MAZEAU, M. Cyril MERTENS, M. Rémy PETIT, M. Jérôme RITTLING, M. Romain SARRASIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :
M. Gilles CARBONNET donne pouvoir à M. Fabrice GAUDUFFE
Mme Jocelyne FALCONNIER donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH
Mme Anne-Laure GUIBERT donne pouvoir à M. Olivier CLODONG
M. Bernard NUSBAUM donne pouvoir à Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM
Mme Emilie SPONVILLE donne pouvoir à Mme Vannina ETTORI
Mme Marie-Christine ROBILLARD donne pouvoir à Mme Laëtitia DOROT
Mme Fabienne GABBANELLI donne pouvoir à M. Jérôme RITTLING
Mme Claire CHARANSONNET donne pouvoir à M. Romain SARRASIN
M. Bernard TARKALI donne pouvoir à M. Didier LE COZ

Secrétaire de séance : M. Denis ADAM

Reçu en préfecture
le 20/09/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20220915-lmc16825H1-DE

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° 2022/09/322

OBJET : **Concession de service public pour l'exploitation et la gestion du parking Cambrelang et du futur parking du quartier de la Gare : choix du délégataire et approbation du contrat de concession**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.1411-5 et L.1411-7,

VU la délibération n° 2021/10/207 du Conseil municipal du 14 octobre 2021,

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.1411-4 du CGCT, la Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 30 juin 2020 et a émis un avis favorable au projet de délégation par voie de concession du service public pour l'exploitation et la gestion du parking Cambrelang et du futur parking du quartier de la Gare,

CONSIDERANT que, par délibération du 14 octobre 2021, après une déclaration sans suite d'une première procédure pour cause d'infructuosité, le Conseil municipal a approuvé :

- le principe de délégation de service public, par voie de concession, pour l'exploitation et la gestion desdits parcs de stationnement,

- le rapport sur le choix du mode de gestion, présentant les caractéristiques du contrat de concession et des prestations confiées au délégataire,

- et a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises pour cette concession de service public, en procédant à la publicité correspondante, et à signer tous les documents y afférents,

CONSIDERANT que la procédure qui a été suivie, le travail de la Commission de délégation de service public, les motifs du choix de l'entreprise proposée ainsi que l'économie générale du contrat ont fait l'objet d'un rapport adressé à chacun des membres de l'Assemblée délibérante,

CONSIDERANT, qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence, la proposition de la société EFFIA apparaît techniquement et financièrement la plus intéressante pour la Ville,

CONSIDERANT que la convocation du Conseil municipal concernant cette affaire a été effectuée le 30 août 2022, avec le dossier complet, conformément à l'article L.1411-7 du CGCT,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Sécurité, Démocratie locale, Transports, Circulation et Stationnement, ainsi que Finances et Affaires générales,

Reçu en préfecture
le 20/09/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20220915-lmc16825H1-DE

A l'unanimité (4 abstentions : J. RITTLING + pouvoir, R. SARRASIN + pouvoir),

CHOISIT la société EFFIA, sise 20 rue Hector Malot 75012 PARIS, pour l'exploitation et la gestion du parking Cambrelang et du futur parking du quartier de la Gare,

APPROUVE le contrat de concession avec cette société pour une durée de 5 ans et 4 mois, du 1er janvier 2023 au 1er mai 2028, avec un début de l'exploitation des deux parcs le 1er avril 2023 (*le dossier est consultable au Secrétariat général*),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat, ainsi que tout document y afférent.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,



Olivier CLODONG

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le **20/09/2022**
et de la publication le **20/09/2022**
Le Maire.

Reçu en préfecture
le 20/09/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20220915-lmc16825H1-DE